

Compte rendu du Conseil Municipal **Réunion du 10 mars 2010 à 18h00 en mairie**

Convocation en date du 1^{er} mars 2010

L'an deux mil dix, le dix mars, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH

Présents : Mmes **COLAZZO** Ginette, **COSTA** Chantale, **REGERAT** Sophie, **SCHURCH** Mireille et **MARAIS** Michelle.

MM. **AMOSSÉ** Bernard, **AUBERT** Jean Pierre, **MARAIS** Eric, **SIMONNET** Jacques, **PENTHIER** Thierry, **PEROCHE** Daniel, **GUICHON** Jacky, **TINDILLERE** Alain

Pouvoir : Carole BUVAT pour Mireille SCHURCH
Myriam GIBARD pour Thierry PENTHIER

Secrétaire de séance : Mme Sophie REGERAT

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, Mlle Claude-Line MOREAU, agent d'accueil pour un an en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi.

M. AUBERT, indique que M. PRIOT Bruno a été recruté le 1^{er} mars, en qualité d'Adjoint des Services Techniques de 2^{ème} classe et succède ainsi à M. PIETTE Jean-Pierre, parti à l'UTT du Conseil Général de l'Allier. Son travail donne aujourd'hui satisfaction. Il est titulaire d'un BEPA en Horticulture. Afin de pouvoir conduire le tracteur de la commune, il est actuellement deux jours et demi par semaine en formation Poids Lourd chez FORGET Formation et ce, pour 6 semaines.

M. AUBERT indique que M. BUISSON Laurent, adjoint des Services Technique contractuel à mi-temps depuis le 15 décembre 2009 donne également satisfaction. Il partage son temps de travail entre la commune de Lignerolles et la commune de Ste Thérènce. Son contrat est renouvelé pour 3 mois à partir du 15 mars 2010. Ces agents ont depuis le 1^{er} mars emménagé dans l'annexe des ateliers.

Les horaires de travail ont été modifiés comme suit : du lundi au vendredi, M. Bruno PRIOT est en service de 8h à 12h et de 13h à 16h. M. Laurent BUISSON est en service le lundi et mardi de 8h à 12 et 13h à 16h et le mercredi de 8h à 11h. Un planning indiquant les passages de ces agents pour le nettoyage des villages est transmis aux élus.

Monsieur AMOSSÉ s'inquiète de la suffisance d'un permis C pour conduire le tracteur de la commune. Après renseignements pris, pour des besoins occasionnels, le permis C est suffisant.

Une visite de l'annexe de ateliers ainsi que la présentation des agents PRIOT et BUISSON aux élus, est organisée mercredi 17 mars à 17h.

Devenir de la Parcelle ZK46

Mme le Maire indique que la parcelle ZK56 d'une superficie de 326 m² appartenant au domaine privé de la commune pourrait être vendue pour limiter les espaces à entretenir par les agents et considérant que les enfants jouent sur le terrain de boule, rue du Château d'Eau.

M. MARAIS qui a fait construire à côté de cette parcelle indique qu'à l'époque de sa construction il souhaitait acheter ce terrain et que la municipalité avait refusé. Il ne propose pas de l'acheter car il est désormais clôturé.

Mme COSTA indique que la superficie est trop petite pour accueillir une maison.

M. PENTHIER propose de mettre cet espace en tuff afin que les agents communaux n'aient plus à intervenir pour la tonte.

M. AMOSSÉ précise qu'il avait voulu, lorsqu'il était adjoint en charge des espaces verts, faire de cette place un endroit de convivialité pour les habitants des Mignottes.

M. GUICHON propose d'attendre l'avis du Bureau d'Etude en charge du CCAB (Contrat Communal d'Aménagement du Bourg).

Subvention aux Associations

Mme le Maire indique qu'avant de voter le Budget Prévisionnel de la commune il est nécessaire de déterminer certaines dépenses qui seront intégrées à ce BP, notamment les subventions aux associations et les taux d'imposition.

M. PENTHIER, Mme COSTA et Mme MARAIS indiquent qu'ils ne participeront pas au vote, étant Président et membres de bureaux des associations de la commune.

M. GUICHON, adjoint en charge de la vie associative indique qu'il a sollicité les bilans financiers et bilans

d'activités des associations Lignerollaise. La situation financière des associations est très correcte, leur permettant d'engager de nouvelles activités. Il explique qu'elles représentent environ 260 adhérents. Il souligne que les associations bénéficient maintenant de la Maison des Loisirs et qu'il s'agit d'une mise à disposition gratuite. De ce fait, il ne souhaite pas que le montant des subventions soit augmenté.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 3 (Penthier Th., Marais M; et Costa C.)

- *Décide d'attribuer les subventions suivantes :*
- *Amicale Laïque de Lignerolles : 460 euros*
- *Coopérative scolaire Lignerolles : 1400 euros*
- *USLL : 765 euros*
- *FNACA : 305 euros*
- *Club Loisirs et Détente de Lignerolles : 305 euros*
- *La Chasse de Lignerolles : 80 euros*
- *Codérail : 80 euros*
- *Centre aéré de St Martinien : 460 euros*
- *Resto du Cœur : 80 euros*
- *Centre Social de St Martinien : 110 euros*
- *Mission Locale : 100 euros*
- *MJC : 150 euros*
- *Collège JJ Soulier : 155 euros*
- *Coopérative scolaire de Lavault Ste Anne : 50 euros*
- *RMB : 200 euros*

Soit une enveloppe de 4 700 euros

Il est précisé que la subvention de 80 euros attribuée au Groupement de Défense contre les animaux nuisibles ne sera plus versée à cette association, du fait qu'elle n'intervient plus sur la commune. La MJC voit sa subvention augmenter d'autant.

Vote des trois taux (TH, TF, TFNB)

Madame le Maire propose d'étudier les bases fiscales de la commune depuis 2007. Elle constate que ces bases, fixée par l'Etat, augmentent chaque année.

Bases fiscales 2007

TH : 523 900 pour une recette de 68 735 euros

TF : 286 900 pour une recette de 49 002 euros

TFNB : 33 300 pour une recette de 11 438 euros soit une recette totale de 129 175 euros

Bases fiscales 2008

TH : 545 600 pour une recette de 71 583 euros

TF : 301 100 pour une recette de 51 428 euros

TFNB : 33 900 pour une recette de 11 645 euros soit une recette totale de 134 656 euros

Bases fiscales 2009

TH : 591 100 pour une recette de 79 857 euros

TF : 313 900 pour une recette de 55 215 euros

TFNB : 35 100 pour une recette de 12 418 euros soit une recette totale de 147 490 euros

Bases fiscales 2010

TH : 628 300

TF : 329 500

TFNB : 35 600

Ces bases augmentent en fonction du nombre d'habitations et du coût de la vie.

Sans augmentation des taux fiscaux, la recette attendue pour 2010 serait de 155 437 euros.

M. SIMONNET précise que l'effort fiscal des habitants de la commune, est un critère d'attribution des aides financières du Conseil Général.

M. GUICHON souligne que le contribuable lignerollais va connaître pour les 3 années à venir une augmentation de 24% de la TEOM sur décision de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise (CAM), ainsi qu'une augmentation de la redevance d'assainissement, toujours décidée par la CAM de 34% pour les habitants raccordés au réseau public. Il indique également que la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) qui était de 800 euros avant le transfert de cette compétence à la CAM va s'échelonné de 833 à 1252 euros suivant le type de maison nouvelle à raccorder.

M. AMOSSÉ indique qu'en ce qui concerne le prix de l'eau, le SIVOM d'Huriel augmentera son prix de 3 centimes pour 2010, ce qui est en dessous de l'augmentation du prix de l'eau votée par la CAM pour les communes de Montluçon et Désertines.

M. TINDILLERE estime que l'augmentation de la TEOM n'encourage pas le tri sélectif.

M. AMOSSÉ pense que le problème des ordures ménagères devrait être un problème européen.

Intervention de M. SIMONNET : " Nous sommes témoins d'une campagne éhontée, qui dénoncerait une pression fiscale énorme des collectivités, doublée d'une dilapidation des impôts collectés. Cela concerne aussi les communes. Parallèlement, les exigences individuelles des populations vis à vis des structures de proximité sont exacerbées. Tout est orchestré par le pouvoir en place, relayé par des "missi dominici" locaux, afin de faire disparaître les échelons de démocratie tels que la Commune et le Département. L'arme principale est de réduire voire d'étouffer les finances locales en imposant des charges fixes en augmentation et de pousser les élus locaux à l'autocensure voire à leur propre paralysie. Je refuse ce diktat ; je dénonce ces mensonges démagogiques ; la commune doit se donner les moyens de faire face à la demande des habitants y compris en augmentant les impôts locaux.

M. GUICHON est d'accord sur le fond avec les arguments de M. SIMONNET mais souligne qu'en ce moment, le contribuable est trop sollicité.

M. PENTHIER indique qu'une augmentation des taux d'imposition ne rapport pas beaucoup à la commune.

M. AUBERT indique que si les taux ne sont pas réévalués, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, la commune devra réduire ses dépenses.

Mme le Maire précise qu'une seule augmentation raisonnable par mandat est plus facilement expliquée et comprise en raison.

M. MARAIS est indécis mais ne souhaite pas d'augmentation.

M. TINDILLERE ne souhaite pas d'augmentation et renvoie une éventuelle réévaluation pour l'année prochaine, il est suivi par Mme MARAIS, Mme COLAZZO, Mme COSTA, Mme REGERAT.

M. PEROCHE indique qu'il s'abstiendra de voter car il estime ne pas avoir la maîtrise de toutes les données budgétaires étant élu récemment.

M. GUICHON n'est pas favorable à une augmentation des taux puisqu'il n'y aura pas de grands projets pour 2010. M.

AMOSSÉ voudrait que la commune fasse une pause pour cette année.

Mme le Maire indique que Mlle BUVAT souhaite une augmentation de 1% pour répondre aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 1 (M. PEROCHE)

- décide de maintenir les taux de 2009 pour l'année 2010 à savoir :

- TH : 13.51 %

- TF : 17.59 %

- TFNB : 35.38 %

Mme le Maire souligne que les dotations de l'état diminuent par rapport à l'augmentation du coût de la vie.

Elle présente les projets susceptibles d'être réalisés en 2010 :

1/ Démolition de la salle Louis TRIPIER : 8 934.12 euros

2/ Réserve à incendie aux Mignottes : 11 235 euros (soit 15 000 avec les RàR)

- 3/ Aménagement du carrefour Rte des Agrôles/Rte départementale : 1 794 euros
 4/ Entretien de la voirie communale : 6 338 euros
 5/ Création de fossés : 813.28 euros
 6/ Drainage du Lavoir du Petit Cougour : 760.66 euros
 7/ Voiture communale : 2 000 euros
 8/ Ralentisseurs Route des Agrôles : 4 520 euros

CCAB : - Etude : 7 595 euros (soit 15 000 avec les RàR)

Concernant la réalisation d'une réserve incendie aux Mignottes, elle propose de demander à la CAM son éventuel compétence en ce domaine, du fait du transfert de la contribution des communes du SDIS à la CAM.

Concernant le CCAB, M. AUBERT précise que 4 Bureaux d'Etudes ont été sollicités et 2 offres réceptionnées en mairie. Après ouverture des plis par la CAO, la commission CCAB étudie toujours les deux offres. Une visites des différentes réalisations de ces deux BE est organisée samedi 20 mars. Le choix sera définitivement arrêté mercredi 24 mars à 19h, l'ensemble du conseil est invité.

Mme le Maire rend compte également des restes à réaliser :

Programmes	Reste	Engagé	Solde (arrondi)
DEPENSES			
Matériel espace vert	2 280	2 154 (remorque+ramasse feuilles)	126
Aménag. Ext CACS Réserve Incendie	6 765		6 765
Voirie	6 765	1500 (achat terrain) 5 150 (PVR-Clos)	115
Batiments comm.	5 200	1 053.39 (ballon eau chaude stade) 4 140 (enseigne mairie)	0
Maison des loisirs Solde architecte	1 820		1 820
Mare communale	1 995	610	1 385
Ateliers municipaux	965		965
CCAB	7 405		7 405
ENR	18 000	16 680	1 320
RECETTES			
Maison des loisirs	43 665		43 665

Achat d'une voiture communale

M. AUBERT indique que le C15 de la commune ne fonctionne plus. Il souligne l'urgence de s'équiper au plus vite d'un nouveau véhicule.

Mme le Maire explique, que même si le budget 2010 n'est pas voté et que les restes à réaliser ne permettent pas cette dépense, il est possible de créer un nouveau programme d'investissement pour l'achat d'un autre véhicule.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- décide la création d'un programme d'investissement "Voiture communale" qui sera repris dans le BP 2010
- dit que le compte c/2182 sera crédité de 1100 euros
- autorise Mme le Maire à faire la dépense.

Tarifs du CACS

Il est proposé les tarifs suivants :

Location du CACS du 1^{er} avril au 31 octobre

	ASSOCIATION		PARTICULIER	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
WEEK END	1 gratuite/an 155 e les suivantes	310 e	205 e nettoyage compris	280 e nettoyage compris
SEMAINE	Gratuit	125 e	85 e	155 e
PREAU BARBECUE	+ 80 e/jour	180 e/jour	120 e/jour	160 e/jour

Location du 1^{er} novembre au 31 mars

	ASSOCIATION		PARTICULIER	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
WEEK END	1 gratuite/an 105 e les suivantes	190 e	125 e nettoyage compris	170 e nettoyage compris
SEMAINE	Gratuit	125 e	85 e	155 e
PREAU BARBECUE	+ 80 e/jour	180 e/jour	120 e/jour	160 e/jour

Caution : 150 euros (sous forme de 2 chèques de 110 euros et 40 euros)

Forfait chauffage : 70 euros.

Les associations de la commune ont droit à une seule location gratuite par an.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- adopte les tarifs présentés

Informations

- Brocante de l'Amicale Laïque : elle se déroulera le dimanche 13 juin dans le bourg. Une demande d'autorisation a été déposée en mairie. La communication est en cours notamment auprès des habitants du Bourg afin qu'ils puissent bénéficier de l'emplacement en face de chez eux s'ils souhaitent participer à cette brocante.
- Accueil de la Petite enfance : Une réponse sera faite à M. Le Maire de Prémilhat. La commune demande que cette question devienne une compétence communautaire. Par ailleurs la commune réfléchit pour favoriser et développer l'accueil de 0-3 ans sur la commune. Mme le Maire explique que les assistantes maternelles jouent un rôle très important et permettent de fixer cette jeune population à Lignerolles.

Fin de séance : 20h30